

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=341



Reclassement des stagiaires

- Catégories - Stagiaires -



Date de mise en ligne : mardi 7 octobre 2025

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Reclassement des stagiaires

Si vous avez travaillé avant votre succès au concours, cela peut être pris en compte dans l'ancienneté de départ en tant qu'enseignant.

Même si le reclassement ne permet pas d'atteindre le 2ème échelon, la promotion peut se faire plus rapidement et cela pourra favoriser de futures opérations de carrière. Consulter [le dossier complet](#).

Parlez-en aux stagiaires de votre établissement et envoyez-les nous si besoin.

En cas de désaccord vous pouvez contester votre reclassement, vous disposez de **2 mois** pour effectuer un recours. [Contactez FO](#) et consultez le dossier plus détaillé pour connaître les conditions de ce reclassement.